

À propos des Principes de Venise

Les "Principes de Venise" sont le résultat de la fusion entre doctrine existante de la Commission de Venise et de nouvelles normes, toutes destinées à traiter spécifiquement le travail des institutions de médiateur. Les "Principes de Venise" (adoptés par la Commission de Venise le 15 mars 2019 lors de sa 15 mars 2019 lors de sa session plénière) représentent un développement des "Principes de Paris" (adoptés en 1991 et 1991 et approuvés par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993), qui ont établi des normes minimales pour un travail efficace des institutions nationales des droits de l'homme) visant à développer un ensemble complémentaire de principes complémentaires destinés à répondre aux problèmes et besoins spécifiques des institutions de médiation

Objectifs de la Conférence

- Permettre l'échange d'expériences et de stratégies de travail en matière de protection des droits des personnes entre les institutions de médiation ibéro-américaines et européennes.
- Permettre l'échange d'expériences et de stratégies de travail en matière de protection des droits des personnes entre les institutions d'ombudsman ibéro-américaines et européennes.
- Promouvoir un échange fructueux entre les institutions de médiation ibéro-américaines et les experts invités.
- Promouvoir un échange fructueux entre les institutions de l'Ombudsman ibéro-américain et les experts invités des pays francophones, ce qui pourrait conduire à l'enrichissement de leurs stratégies de travail et à de nouvelles opportunités de coopération.
- Réunir les différentes perspectives concernant le travail de l'Ombudsman en Ibéro-Amérique en les évaluant par rapport à les normes des Principes de Venise.
- Aborder les défis auxquels les institutions d'ombudsman ont dû faire face dans le contexte de la crise des États ont dû relever dans le contexte des états d'urgence, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
- Contribuer à faire des "Principes de Venise" un texte de référence international pertinent énonçant les principes juridiques essentiels à l'établissement et au bon fonctionnement des institutions de médiateur à tous les niveaux de gouvernement démocratique. En d'autres termes, en faire une norme pour l'institution du Médiateur, par rapport à laquelle chaque réglementation nationale sur le travail, le statut, l'indépendance, l'objectivité, la transparence, l'impartialité et la stabilité des institutions de l'Ombudsman peuvent être évaluées et mesurées.

REJOIGNEZ-NOUS EN LIGNE KUDO PLATAFORM

COPIEZ ET COLLEZ LE LIEN DANS GOOGLE CHROME

MAI 11:

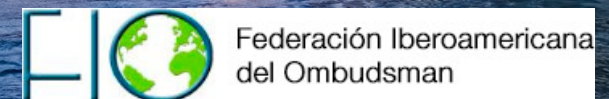
[HTTPS://VMEETING.COE.INT/K8/241117103030/JOIN](https://vmeeting.coe.int/k8/241117103030/JOIN)

MAI 12:

[HTTPS://VMEETING.COE.INT/K8/241116268777/JOIN](https://vmeeting.coe.int/k8/241116268777/JOIN)

LES PRINCIPES DE VENISE ET LES INSTITUTIONS DE MÉDIATEUR POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONES EN IBÉRO- AMÉRIQUE ET EN EUROPE

11,12 MAI - 2021



Agenda

Mai 11

16:00 - 16:15: Ouverture de la Conference

- Augusto Jordán Rodas Andrade (FIO, President & Procurador de los Derechos Humanos de la República de Guatemala)
- Gianni Buquicchio, Président, Commission de Venise

16:15 - 17:00: : L'Ombudsman en tant qu'une institution constitutionnelle pour la protection des droits fondamentaux

- Maria Lúcia da Conceição Abrantes Amaral (Provedora de Justiça de Portugal)
 - Marc Bertrand, Ombudsman, Wallonie, Fédération de Wallonie Bruxelles, Belgique
- Discussion

17:15 - 18:00: Le rôle des "Principes de Venise" dans le renforcement de l'efficacité de la justice.

Venise" dans le renforcement des institutions d'Ombudsman en Ibéro-Amérique et en Europe

- Catalina Crespo Sancho (Defensora de los Habitantes de Costa Rica)
 - Igli Totozani, Former Ombudsman Albania, Expert Commission de Venise
- Discussion

Mai 12

16:00 - 16:45: Différences et similitudes des institutions d'ombudsman en Amérique latine et en Europe

- Guillermo Escobar Roca. Director del PRADPI. Université d'Alcalá (Espagne)
- David Renders, Professeur, Avocat, Vice-doyen pour les relations avec la communauté professionnelle, Faculté de Droit et de Criminologie, Louvain la Neuve, Belgique

Discussion

17:00 - 17:45: Le rôle des institutions de l'Ombudsman dans le contexte de l'état d'urgence

- Sergio Micco Aguayo President INDH Chile)
 - Peter Tyndall Ombudsman Irlande,
- Discussion

17:45-18:00: Clôture de la conférence

Les Principes de Venise en Amérique latine

- L'objectif principal de la sensibilisation aux "Principes de Venise" en Amérique latine est de renforcer la tradition commune de démocratie, de droits de l'homme, d'État de droit et de bonne gouvernance en Amérique latine.
- Fournir aux institutions de médiateur des normes de référence spécifiquement destinées à soutenir et à renforcer le travail des médiateurs dans la protection des droits des personnes.
- Servir de terrain commun pour permettre l'échange d'expériences et d'approches de la problématique du travail des institutions de l'Ombudsman.
- Conférer aux "Principes de Venise" la nature d'un texte vivant capable de s'adapter à différents contextes juridiques et politiques au-delà du modèle européen

